

La maison de Thoire, considérée comme maison souveraine, est désignée sous le nom de Thoire puis de Thoire et Villars (ou Thoire-Villars).

La puissance de cette maison se mesure, comme relaté dans le recueil de Samuel Guichenon, par les hautes alliances quelle contracta : Villars, Bourgogne, Savoie, La Chambre, Clermont, Rossillon, Beaujeu, Coligny, Montagu, Chalon, Genève, Harcourt, Vienne, Luys, Baux et Poitiers.



Au début du XIV^e siècle, ils sont alliés aux dauphins de Viennois dans la guerre qui oppose ces derniers aux comtes de Savoie.

Agnès de Villars, apporta en dot en 1187 à Étienne de Thoire (°v.1178 †1235) tous ses biens. Aux terres du Bugey, entre autres Cerdon, Montréal, Arbent, Matafelon, Beauregard, Belvoir des Thoire s'ajoutent une grande partie de la Bresse avec les terres dombistes des Villars qui comprenaient les seigneuries d'Ambérieu-en-Dombes, du Châtelard, de Trévoux et de Villars. Ils étaient également en possession de la terre de la Montagne

En 1280, Humbert IV émigre au château de Montréal (Montréal-la-Cluse) lui permettant ainsi de surveiller les frontières de son domaine avec celui de Nantua.

Les sires de Villars comptaient parmi les principaux barons des Pays de l'Ain et leur autorité s'étendait, au XII^e siècle, sur la majeure partie de la Dombes, dans ce qui deviendra le département de l'Ain. L'existence de cette puissante famille fut cependant relativement brève car si elle est mentionnée de façon certaine au début du XI^e siècle, elle s'éteignit dès la fin du siècle suivant avec la mort, sans héritier masculin, d'Étienne II de Villars et se fondit dans la famille de Thoire-Villars. Contrairement à une idée très répandue, les premiers sires de Villars ne portaient pas pour armes le fameux "bandé d'or et de gueules de six pièces". Ce dernier blason ne fut en effet que celui de la famille de Thoire-Villars, c'est-à-dire qu'il ne fut adopté qu'après le mariage d'Étienne de Thoire avec Agnès de Villars et l'union des deux seigneuries (vers 1190 ou peu après). La confusion vient du fait que les cadets de ce lignage, qui portaient donc ces nouvelles armes, adoptèrent pour patronyme le nom de Villars tandis que l'aîné seul portait celui de Thoire-Villars.

Quelques Possessions de la famille de Thoire Villars.

A partir du XII^e siècle la Famille Thoire et Villars qui par d'heureuses alliances accroît considérablement son domaine qui comprend 33 fiefs ou châteaux en Bresse, 14 en Dombes et 45 en Bugey et Bourgogne.

Ils devinrent une puissance redoutable pour leurs voisins et adversaires les moines de Nantua et les comtes de Savoie. Ce fut la plus grande maison féodale de la contrée

Château de Thoirette.

Les Thoire grands souverains construisirent leur château au-dessous de Thoirette, lieu de passage et de péage antique (nord-sud vers Lyon et Est-ouest vers Genève et Chalon). Ils sont à l'origine de la famille de Thoire-Villars. (Château en ruine)

Au XI^e siècle, le château de Thoire dominait la vallée de l'Ain et appartenait à la famille du même nom. Le portail qui subsistait au XVII^e siècle est aujourd'hui disparu. Au cours de la première moitié du XIII^e siècle, les sires de Thoire édifièrent un château à Matafelon, afin de fortifier leur frontière avec le Revermont passé dans la mouvance des comtes de Savoie. Celui-ci fut cependant rapidement donné pour partie en fief (2/3) à une famille de chevaliers qui avait ou qui prit dès lors le nom de maison de Matafelon.

Puis en 1280 le sire de Thoire, Humbert IV, déclare le village libre et franc. Par la même occasion, la famille est partie résider au château de Montréal, leur permettant une meilleure surveillance des frontières de leur domaine avec celui de Nantua. En 1402 Humbert VII de Thoire-Villars vend le territoire au duc de Savoie Amédée VIII, mais la population était très hostile à cette venue.

La région connut des périodes de troubles violents avec les campagnes de Vergy en 1402 et de Biron en 1595 et 1600, où les châteaux furent rasés. Entre 1814 et 1815, les troupes autrichiennes pillèrent les habitants de certains de leurs biens, et plus récemment l'armée allemande, en 1944 détruisit notamment la mairie du village, fusilla et déporta une partie de la population.

Le château de Montréal (01) aurait été érigé en 1245 par Étienne II de Thoire-Villars à proximité de la paroisse de Sénoches sur un roc escarpé qu'il appela Montréal (Mons Regalis ; Mont Royal). Il resta au sein de la Maison de Thoire-Villars jusqu'en 1402. Humbert IV (1255 - 1301) entreprit de faire construire au pied du château une ville qui porta le même nom et à laquelle il concéda des franchises à tous ceux qui viendraient s'y établir (lettres patentes de 1287). Des remparts

furent érigés entre 1317 et 1353

En 1280 Humbert IV émigre au château de Montréal, lui permettant de surveiller les frontières de son domaine avec celui de Nantua.

Au cours de la première moitié du XIII^e siècle, les sires de Thoire édifièrent un château à Matafelon, afin de fortifier leur frontière avec le Revermont passé dans la mouvance des comtes de Savoie. Celui-ci fut cependant rapidement donné pour partie en fief (2/3) à une famille de chevaliers qui avait ou qui prit dès lors le nom de maison de Matafelon.



Le Château d'Apremont (Nantua).



Avant 1290 ; Les sires de Thoire construisent le château d'Apremont.

Ce sont des besoins de défense qui ont engagé les Sires de Thoire à bâtir ce château et à y amener des habitants.

Les villages d'Echallon ? de Belleydoux, de Charix avaient été souvent pillés et brûlés par leurs hommes d'armes et Nantua avait même vu prendre son château, dévaster son église et consumer une partie du couvent. Plusieurs trêves furent signées et c'est à la reprise des hostilités en 1301 que les Sires de Thoire bâtirent le château ; car dès que ceux-ci s'étaient retiré des terres du prieur, ils voyaient les hommes d'Echallon, de Charix et de Plagne faire des incursions sur leur territoire, enlever des bestiaux, piller les fermes, brûler les moissons et commettre d'autres méfaits en représailles de l'incendie de leurs villages.

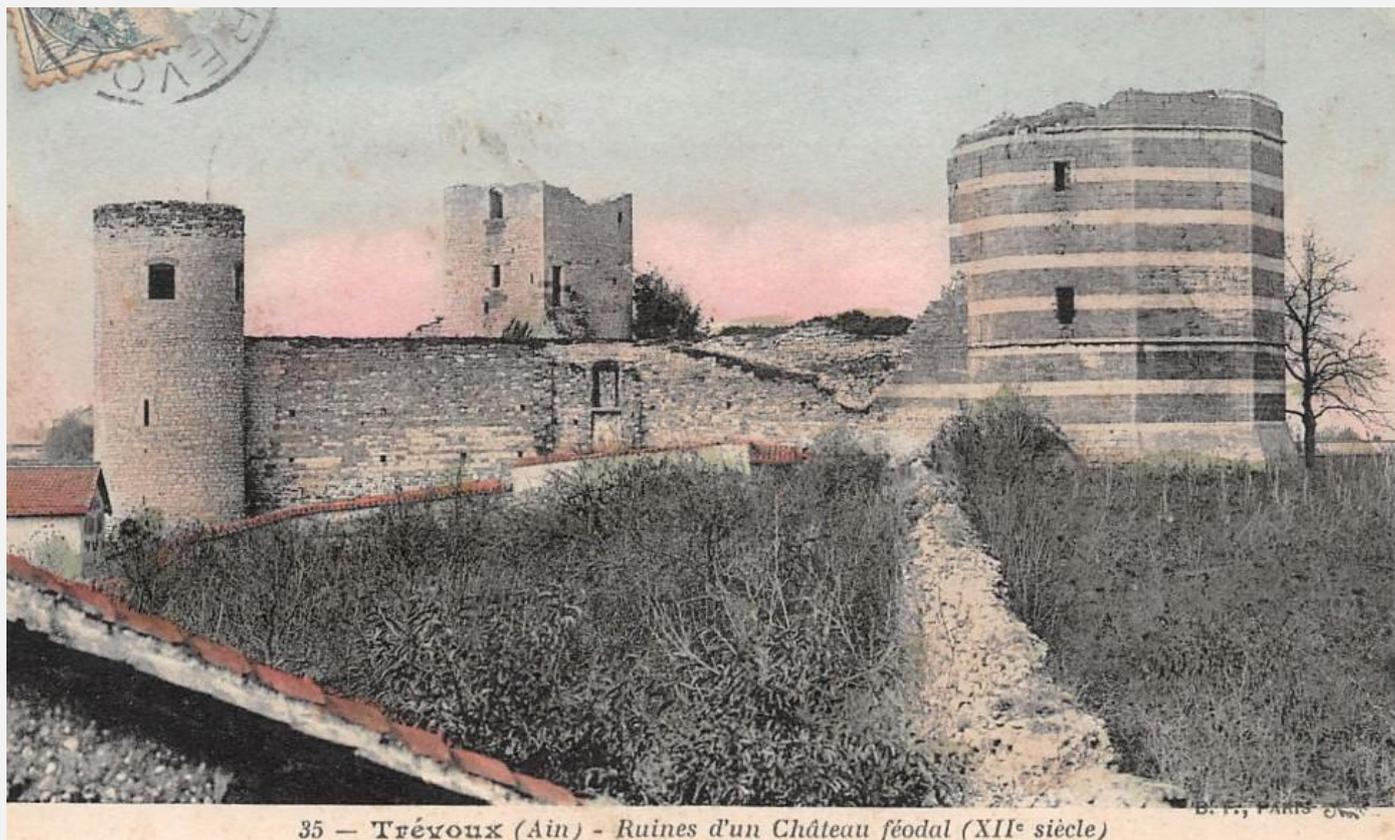
Ils bâtirent donc le château d'Apremont et le placèrent comme une sentinelle avancée, destinée à sauvegarder les villages d'Oyonnax et de Martignat, tout en leur servant de place de guerre dans les querelles qu'ils pourraient avoir avec Nantua. ;

Le territoire qui confinait le château était en grande partie propriété du monastère car c'était sur l'extrême limite de leurs possessions que les Sires avaient construit leur forteresse.

Humbert VI, comprenant combien il lui était difficile d'entretenir une garnison permanente dans un château d'un aussi difficile accès, résolut d'attirer un plus grand nombre d'habitants en leur attribuant des franchises en juillet 1296, qui auraient un intérêt direct à sa conservation et nourriraient même ses hommes d'armes par leur redevance.

2.05.1382 : Humbert, Sire de Thoire, accorde aux habitants d'Apremont des franchises de chasse dans les forêts de la Seigneurie.

Le château de Trévoux est un ancien château fort, de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle remanié à plusieurs reprises et restauré, centre de la seigneurie et de la châtellenie de Trévoux, dont les vestiges se dressent sur la commune de Trévoux.



Le château est fondé au XII^e siècle par les sires de Thoire-Villars et protège un péage que l'empereur romain germanique Henri IV confirme en 1188. Cette famille en fera hommage en 1243 à l'Église de Lyon.

Construit et développé de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle par les sires de Villars, l'archevêque Henri de Villars par son testament, daté du 15 juillet 1301, enjoint ses héritiers de reconnaître tenir à foi et hommage de l'Église de Lyon, le château et la ville de Trévoux. Humbert V de Thoire-Villars est contraint de faire cette reconnaissance en 1304 ; ses successeurs la refusèrent, dans la suite, de la manière la plus formelle.

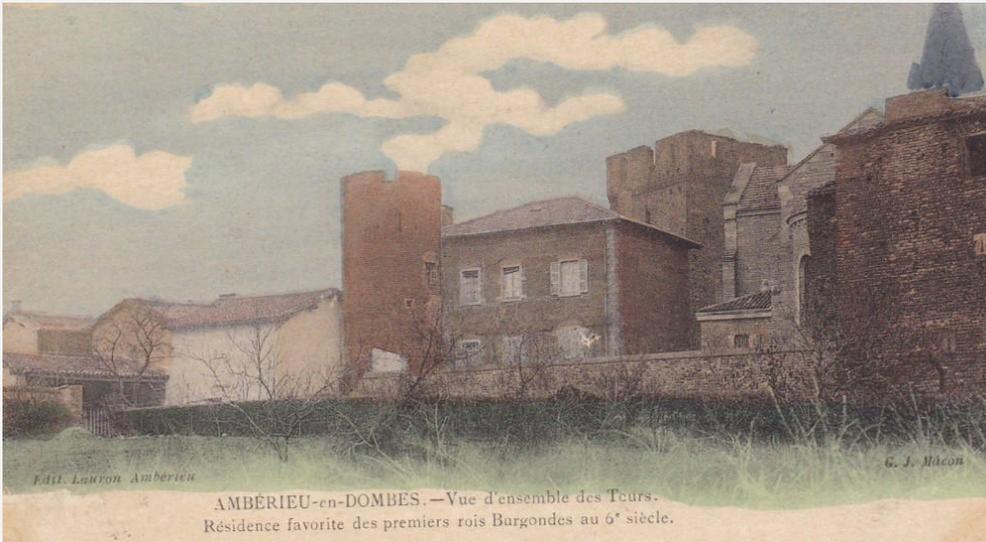
Le 10 avril 1331, Humbert V donne à son fils Humbert VI, en l'émancipant, la jouissance de la seigneurie de Trévoux, qu'il avait assignée précédemment comme douaire à Jeanne de Beaujeu, sa femme.

L'édifice a subi d'importantes dégradations dues à plusieurs siècles d'abandon ainsi qu'à la Révolution. Il est encore de nos jours relié à la ville par un long mur d'enceinte qui se raccorde à la tour octogonale à l'est et à l'angle nord-ouest de la basse-cour.

Construit vers 1120 ; suivant Guichenon, ce château était renommé par sa force et son importance. La tour octogone en est remarquable. Cette tour, qui mesurait 65 mètres de hauteur avant d'avoir été abaissée à 17 mètres en 1793.

Le château de plan triangulaire dû à la configuration topographique présente de nos jours une cour que délimitent trois murs dont deux sont percés d'une gaine construite à l'origine. Ces derniers ont perdu environ un quart de leur hauteur qui nous est donnée par les portes des deuxièmes étages des tours nord et sud que desservaient les chemins de ronde. Chaque angle de cette cour est flanqué d'une tour : à l'est, le donjon octogonal, réduit de trois quarts de sa hauteur ; la tour en fer à cheval au nord et la tour ronde au sud.

Le château d'Ambérieu-en-Dombes :

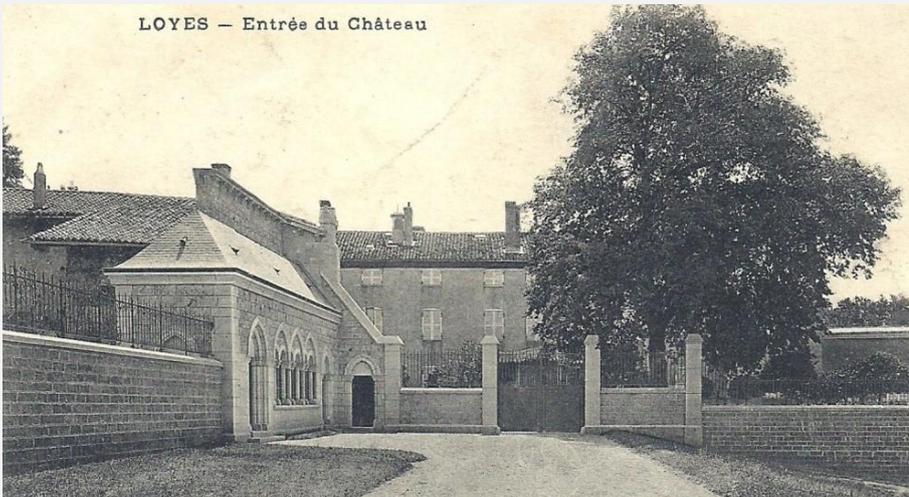


La tradition veut que le château d'Ambérieu ait été une des résidences favorites des premiers rois burgondes et peut-être la place d'un palais de Gondebaud.

Le château est au XII^e siècle possession des sires de Villars et passe, comme toutes leurs terres, à la famille de Thoire-Villars.

Le château actuel est bâti entre 1370 et 1376 (étude dendrochronologique), sous Humbert V de Thoire-Villars.

Le Château de Loyes, situé sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon, dans l'Ain.



C'est sur une ancienne poype que fut érigé, probablement en des temps très reculés, un petit château de brique. La seigneurie de Loyes comme l'avance Guichenon était la possession de la très ancienne famille qui portait le nom de cette terre, car, vers 1145, Bernard de Loyes, chevalier, y était encore possessionné.



Vers cette époque, le château appartenait déjà à Étienne II de Villars, père d'Agnès de Villars, qui la porta en dot, en 1187, à Étienne, sire de Thoire-en-Bugey.

En 1227, Étienne, sieur de Thoire-Villars, engagea à Humbert de Beaujeu, pour 408 livres, plusieurs fiefs, entre autres celui du château de Loyes. Cet engagement fut reconnu, au mois de mars 1253, par Béatrix de Faucigny, veuve d'Étienne, et au mois d'août 1274, par Humbert III, son fils.

Il est très probable que pendant la période qui s'écoula de 1227 à 1253, les sires de Beaujeu cédèrent leurs droits sur le château, car Guillaume de la Palud, prévôt de Fourvières, après en avoir joui pendant quelques années, le légua, par testament, en 1243, à Gui de la Palud, son neveu, chanoine de Lyon.

Le 10 avril 1331, Humbert V de Thoire-Villars donna à Humbert VI, son fils, en l'émancipant, sa ville et son château de Loyes, qu'Humbert VII vendit, le 29 octobre 1402, à Amédée VIII de Savoie, s'en réservant néanmoins la jouissance jusqu'à sa mort, survenue le 7 mai 1423.

1248 : Château de Saint Martin du Fresne

Donjon dressé par les Thoire & Villars sur les terres du prieur de Nantua vers 1248 ; il est conquis par les comtes de Savoie en 1330, mais repris par les Thoire peu de temps après ; en 1335 un acte de mariage entre le sire de Thoire-Villars et le prieur crée la ville franche qui en dépend ; en 1402 il est acheté par le comte de Savoie, à la fin du XVI^e siècle il est ruiné par les troupes du roi Henri IV.

1248 : c'était Étienne II de Thoire-Villars qui possédait la seigneurie de Thoire et de Villars, et ce depuis les environs de 1242, date de décès de son père Étienne 1^{er}.

Les sires de Thoire disputaient aux prieurs de Nantua la suzeraineté de ce lieu en invoquant leur droit de garde. Après une lutte violente, un traité de paix fut signé en 1248.

Boniface de Savoie, prieur de Nantua confia « la garde » de la paroisse (prieuré- village- châteaux-forts) à Etienne II de Thoire-Villars.

1251 : Béatrice de Faucigny, veuve d'Etienne de Thoire II récompense les habitants de Saint-Martin en leur concédant les Forêts noires et autres territoires car ce sont eux qui ont délivré son fils Humbert III capturé par les Nantuatiens. Elle les affranchit également de la mainmorte.

1303 : l'Inquisiteur, frère de Guy de Coligny alors prieur de Nantua, en mission « croit » découvrir des hérétiques à Saint-Martin et voulut les incarcérer dans la prison du château, les habitants s'y opposèrent. Saint-Martin fut excommunié et condamné à une amende de 1000 livres.

On fit appel à l'Abbé de Cluny qui arbitra en faveur d'une paix sans représailles. Saint-Martin fit amende honorable et en décembre 1303 on put fêter Noël au son des cloches.

1330 : les Comtes de Savoie en conflit avec Humbert V de Thoire-Villars s'emparent du village qui est repris quelques années plus tard et confié à Jean-de-Bonaz un des plus fidèles chevaliers du Sire de Thoire-Villars.

13.04.1331 : Humbert V émancipe son fils Humbert et lui donne les villes, châteaux et seigneuries de Villars, Trévoux, Loyes, Poncin, Cerdon, Barrio, Brion, Montréal, se réservant l'usufruit des vignes de Cerdon.

24.06.1331 : Humbert fait une délimitation du mandement d'Apremont et un bornage définitif avec Jean de Gigny, prieur sous la présidence et l'arbitrage d'Amédée, Comte de Genève.

13.06.1355 : Signature d'un traité d'association entre le Sire de Thoire Humbert VI et le Prieur de Nantua Jean de Nogent, non seulement pour la châtellenie d'Apremont mais encoure pour celle de Saint Martin du Fresne.

1356 : la châtellenie de Saint-Martin est délimitée d'avec les châtellenies voisines.

1374 : Humbert VI céda la moitié du village à André deMoyria pour 1000 florins d'or. La maison de Maillat la posséda jusqu'en 1789

Ce château fût pris vers 1350 par les ducs de Savoie et démoli plus tard en 1601 par le maréchal de Biron lors de la conquête du Bugey.

Il en reste une grosse tour circulaire sur un tertre peu élevé à l'Ouest du bourg



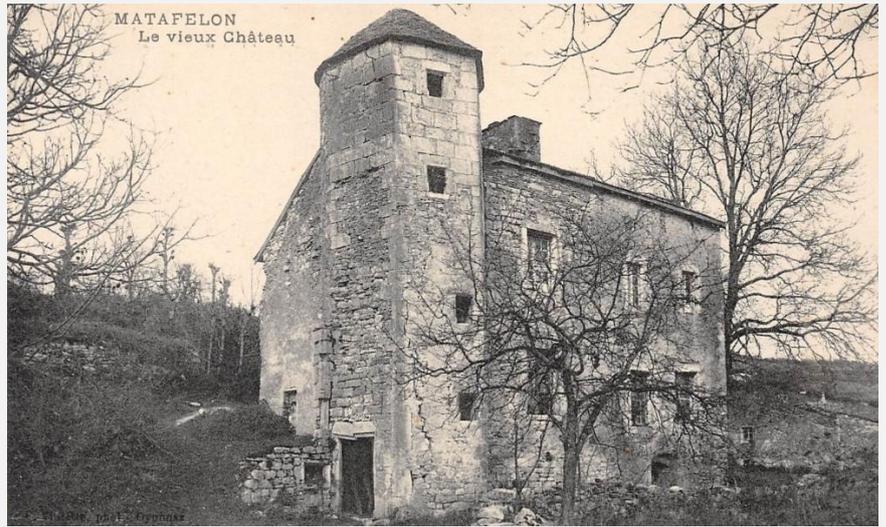
Vieux château de Matafelon.

Breve Chronologie :

1187 : Etienne 1° de Thoire, fils d'Humbert II, double le domaine de la famille par l'adjonction de la Sirerie de Villars qu'il obtenait par son mariage avec Agnès, l'unique héritière du sire de Villars. A partir de ce riche mariage Etienne devient un très puissant seigneur dont la Sirerie comprenait pas moins de trente-trois fiefs en Bresse, quatorze en Dombes, quarante-cinq en Bugey et quatre dans le comté de Bourgogne.

La terre de Nantua enclavée au milieu des immenses domaines des Thoire Villars fut

l'enclume où vinrent s'user les marteaux de ces puissants frappeurs (Histoire locale).



1209 : Le château de Nantua est assiégé puis pillé et brûlé, les Neyrolles sont incendiés et Port est entièrement détruit par les soldats du Sire de Thoire et son capitaine Bernard de Chambut. La terre de Nantua allait être entièrement prise quand intervint une trêve. Au terme des négociations l'abbaye est alors confiée à deux prieurs successifs issus de la famille Thoire.

La même année une troupe armée du sire de Thoire s'empare d'Echallon et le réduit en cendres et en se rabattant sur Nantua par les Neyrolles elle vient mettre le siège devant le prieuré. La situation est critique mais les médiateurs trouvent une solution avec une nouvelle trêve.

1217 : Humbert de Thoire, chevalier, ratifie la donation faite par sa mère Alix de Coligny aux chartreux de Meyriat de ce qu'elle possédait à Aypierre et Rofières leur permettant d'y acheter des fonds pour les convertir et d'y construire un cellier. Ce qu'il fit en présence de son oncle Humbert de Thoire évêque de Belley, dans l'église Saint Pierre de Nantua.

1230 : Des querelles éclatent entre Etienne 1° Sire de Thoire et Humbert de Mornay, Prieur de Nantua. Ce premier avec Bernard de Chambut son capitaine, assiège et prend le château de Nantua, pille la ville et met le feu à l'église du prieuré. Puis aidé du Seigneur de Gex il détruit le village d'Echallon tandis que son allié gessien ruine Champfromier et Montanges.

1240 : Les moines de Nantua décident d'élire un prieur capable de lutter contre la puissance des Thoire. Ils font appel à un des personnages les plus illustres de ce temps, Saint Boniface de Savoie fils du Comte Thomas 1°, alors administrateur des évêchés de Valence et Belley et plus tard archevêque de Canterbury et primat d'Angleterre.

Boniface de Savoie traite avec Pierre et Jean de la Corbières, chevaliers pour les droits qu'ils avaient au village de Challex en Pays de Gex par l'entremise de Amé de Salleneuve, chevalier et Abbé de Chezery. Puis il fit en sorte que Béatrice de Genève, sa mère quitta au Monastère de Nantua tous les droits que les Comtes de Genève avaient aux montagnes proches de Nantua. Ces lettres sont datées à Pierre Châtel en 1248.

1244 : Etienne II, Sire de Thoire fait réparer et fortifier le château de Brion en Bugey. Le prieur de Nantua, Boniface de Savoie s'inquiétant et pensant que c'était contrevenir au traité qui avait été signé, résolut de l'en empêcher et de là il y eut compromis entre lui et Etienne II.

Ce compromis eut peu d'effet, ni un deuxième d'ailleurs qui fut signé en 1246.

Le Sire de Thoire disait que la garde de Nantua lui appartenait et en conséquence il avait droit d'y mettre un châtelain. A tout cela le prieur répondait que les droits prétendus par le sire de Villars sur les habitants de Saint Martin du Fresnes n'étaient pas acceptables ;

-que le Sire de Thoire avait fait construire un château à Brion dont il devait en faire la démolition plus verser des intérêts de mille cinq cents marcs d'argent ;

Qu'il empêchait les gens du prieuré de pêcher dans l'eau qui sort du lac bien --qu'elle appartenait au prieur ;

-qu'il s'était attribué des chemins au territoire de Port et saint Martin ;

-qu'il s'octroyait la justice au lieu-dit le Mollard laquelle dépendait du prieur ; --que son père le Sire Etienne de Thoire avait détruit le village d'Echallon qui est de la maison de Nantua ;

-qu'il était venu assiéger et prendre de force le château de Nantua lequel lieu il avait fait hommage pour mille sept cents marcs d'argent ;

-que ses gens sous la conduite de Bernard de Chambert, l'un de ses capitaines avaient pillé et entièrement désolé le village de Port, jusqu'à l'avoir rendu inhabité, ruiné et démoli le pont ;

-qu'encore le défunt Sire de Thoire est engagé au prieur tous les droits et redevances pour deux cents marcs d'argent avec promesse de ne faire aucun déplaisir à lui ou à ses sujets, il avait causé des pertes et dommages à la maison de Nantua et au village des Neyrolles et détruit le village de Port.

De tous ces dommages le Prieur de Nantua prétendait le remboursement à l'encontre d'Etienne de Thoire ajoutant que son père ayant fait construire le château de Montréal qui était en partie sur Nantua et qu'il devait le démolir.

Finalement que le Seigneur de Gex son allié avait saccagé et ruiné les villages de Montanges et Champfromier dépendant de Nantua. Ce que le sire de Thoire soutenait que ces actions avaient eu des causes légitimes et qu'au regard du château de Brion ce n'était pas un ouvrage nouveau, parce qu'il n'avait fait que refaire le vieux château qui avait été bâti auparavant au même endroit il y soixante ans.

Après tous ces différents, Etienne de Thoire et l'archevêque de Cantorbéry firent un nouveau compromis. Les arbitres n'ayant pas défini le lieu pour se rassembler, ils s'en remirent à la décision entière de l'archevêque de Lyon lequel par une sentence de 1248 condamna le Prieur à payer seulement au Sire de Thoire les quintaux de froment dus par Nantua annuellement et lui laisser prendre sur Saint Martin les quarante deniers genevois annuels.

Du surplus de leurs prétentions il les en débouta respectivement.

1248 : Décès d'Etienne II de Thoire.

Humbert III succède à Etienne au titre de Seigneur de Thoire et Villars. Bien que les principales difficultés que son prédécesseur pût avoir avec le Prieur de Nantua fussent terminées par la sentence arbitrale de 1248, néanmoins un an après la mort d'Etienne, Béatrix de Faucigny, sa veuve indignée du peu d'avantage qu'il y eut dans cette sentence pour ses enfants, fit diverses injures au Prieur. Elle empêcha les marchés de la ville de Nantua, fit prisonniers ceux qui s'y rendaient, fit poser des fourches patibulaires sur le Molard de Port et y fit attacher un des sujets du Prieur.

Les habitants de Nantua pour se venger prirent les armes, brûlèrent le château de Martignat, abattirent les fourches et allèrent faire reprendre celui qui y était au-devant du château de Montréal ; ce que les habitants de Montréal n'ayant pas voulu l'offrir se mirent en campagne conduits par Aymé du Balmay, chevalier de la dame de Thoire qui fut obligé de se retirer après la perte des siens et lui grièvement blessé. Ces déboires firent naître une nouvelle paix entre Boniface de Savoie et la dame de Thoire en 1251, avec le consentement de Jean de Bourgogne et Albert Sire de la Tour du Pin, lesquels firent jurer qu'il ne sera fait plus aucun mal au prieur de Nantua.

1248 : Philippe de Savoie, frère de Boniface met fin à cette guerre en établissant une transaction qui est conforme aux intérêts de chacun. Transaction entre Boniface de Savoie et Etienne II, Sire de Thoire au sujet des villages de Champfromier, Montanges et Giron. Les sires de Thoire disputaient également aux prieurs de Nantua la suzeraineté de Saint Martin su Fresne en invoquant leur droit de garde. Après une lutte violente, un traité de paix fut signé en 1248. Boniface de Savoie, prieur de Nantua, confia la garde de la paroisse de Saint Martin (prieuré, village, châteaux forts) à Étienne II de Thoire et Villars. Le village est pourvu d'un appareil de défense important : le Château ancien, dit Château Bruno, celui du Terreau, véritable forteresse, celui de l'Islette qui garde les moulins.

1249 : Terre de Nantua. Le prieur de Nantua acquiert tous les droits que les comtes de Genève possédaient dans les montagnes proches de Nantua.

1251 : Béatrice de Faucigny, veuve d'Etienne de Thoire II récompense les habitants de Saint-Martin en leur concédant les Forêts noires et autres territoires car ce sont eux qui ont délivré son fils Humbert III capturé par les Nantuatiens. Elle les affranchit également de la mainmorte.

1251 : Thoire et Villars. La famille Thoire et Villars étend de nouveau son territoire et de nouvelles querelles interviennent avant un nouvel arbitrage avec le prieur de l'abbaye de Nantua Jean de Seine, successeur de Boniface, qui se voit dans l'obligation de placer ses terres sous la suzeraineté des Thoire et Villars.

août 1267 : Humbert III de Thoire-Villarset Henri son frère compromirent avec Philippe de Savoie, archevêque de Lyon et prieur de Nantua sur le refus qu'il faisait de leur payer le droit de garde de Nantua (accord de 1248). L'abbé d'Ambronay et le seigneur de Montluel ordonnèrent que le prieur suive cette sentence.

21 août 1270 : Transaction entre Humbert de Thoire et Villars et Jean, prieur de Nantua. Moyennant la redevance annuelle de cent sols de Genève payée par le prieur, le sire de Thoire s'engage, pour lui et ses successeurs à assurer la bonne garde de la ville et prieuré de Nantua, le château de Saint Germain de Joux et généralement tous les hommes et biens

appartenant à ce château et au prieuré, depuis la châtelainie de Chatillon de Michaille, jusqu'à la rivière de l'Ain et jusqu'au territoire de Saint Oyend du Jura.

1270 : Château de Ballon.

Les paroissiens de Montanges bénéficient de la protection du château de Ballon dépendant de Nantua, suite à un accord entre le prieuré et le sire Humbert III de Thoire.

1280 : Le sire de Thoire, Humbert IV, déclare le village de Thoirette libre et franc. Par la même occasion, la famille est partie résider au château de Montréal, leur permettant une meilleure surveillance des frontières de leur domaine avec celui de Nantua

1287 : Accord entre l'Abbé de Chezery et le Sire de Thoire pour se partager les droits de la basse vallée de la Valserine et les revenus de Ballon. Quoique d'importance cette concession faite par Chezery était à la mesure des gains espérés par le développement de la basse vallée. Avec Ballon les moines de Chezery tenaient enfin à leur disposition un marché de proximité exempt de toutes taxes et l'abbaye avait le loisir d'écouler ses productions et de recourir aux services de négociants intermédiaires. A Ballon, l'abbé de Chezery exerçait pour la première fois sa prédominance sur un bourg franc et prélevait la moitié des taxes qui y étaient perçues.

1294 : La lutte entre la Savoie et les Sires de Thoire pour la possession de la Michaille s'intensifie. La Savoie établit une place forte à Billiat.

Les comtes assurent eux-mêmes la garde stratégique d'Arlod tandis que leurs alliés tiennent Génissiat, Surjoux et Chanay contre les troupes dauphinoises.

Le Comte de Genève allié du dauphin du Viennois et du Sire de Thoire et Villars entre dans le Bugey et Valromey en déclarant la guerre à Amédée V de Savoie qui aussitôt rassemble ses troupes et force le Comte de Genève à s'enfuir. Il se saisit de Genève, du Fort l'Écluse et du château de Léaz. Le comte de Genève craignant de tout perdre signe alors la paix avec Amédée V.

1300 : Nantua est la petite capitale d'une seigneurie ecclésiastique. Elle semble avoir réussi, tant bien que mal à sauver une indépendance précaire dans une sorte de coexistence assez pacifique. Elle commence à se heurter aux Thoire à l'apogée de leur puissance et aux appétits grandissants de la maison de Savoie, luttant d'influence pour imposer un membre de leur famille à la tête du prieuré. Les Thoire avaient même réussi à contraindre les prieurs seigneurs de Nantua sous une sorte de protectorat lorsque les comtes de Savoie devenus maîtres de la Bresse, entendirent rester les seuls portiers des cluses du jura méridional. Ils avaient mis le prieur Guy de Coligny en demeure de signer un pacte d'assistance mutuelle qui portait la mainmise totale de la maison de Savoie sur la terre de Nantua.

Guy de Coligny, prieur de Nantua, essaye une autre méthode de protection en plaçant le monastère et ses biens sous la protection des Comtes de Savoie qui partageaient avec lui les revenus de Nantua et Saint Germain de Joux.

Les Comtes de Savoie étant limitrophes au sud du côté du Valromey et de la Michaille. Le Comte Amé se mit alors à bâtir des forteresses sur la terre de Nantua sous prétexte de mieux la défendre (Echallon, Gobet, Saint Germain).

10 avril 1331 : Humbert V émancipe son fils Humbert VI et lui donne les villes, châteaux et seigneuries de Villars, Trévoux, Loyes, Poncin, Cerdon, Barrio, Brion, Montréal, Apremont, se réservant l'usufruit et les vignes de Cerdon.

24 juin 1331 : Ce fut avec ce fils que Jean de Gigny, prieur de Nantua fit une délimitation du mandement d'Apremont et un bornage définitif sous la présidence et l'arbitrage d'Amédée, Comte de Genève.

5.01.1354 : Guillaume de la Baume, envoyé à Paris pour tâcher d'obtenir la donation du Dauphiné de la part d'Humbert, dernier dauphin, trouva cette importante province cédée au Roi de France ; mais l'ambassadeur savoyard ne mit pas moins son voyage à profit en faisant un traité d'échange de seigneuries et d'hommages entre son maître Amédée V de Savoie et Charles VI, alors premier dauphin de France. Par ce traité important, le nouveau dauphin du Viennois céda au comte, avec d'autres seigneuries et châteaux, l'hommage que lui devait le Sire de Thoire et Villars, son homme aidant.

13.06.1355 : Signature d'un traité d'association entre le Sire de Thoire Humbert VI et le Prieur de Nantua Jean de Nogent, non seulement pour la châtelainie d'Apremont mais encore pour celle de Saint Martin du Fresne.

1369 : A la veille du déclin de la famille Thoire et Villars on voit surgir encore quelques conflits qui sont aussitôt apaisés par des concessions mutuelles.

Humbert VII, le dernier représentant des Thoire n'ayant pas d'héritier (son fils étant décédé en 1400, vend ses possessions de Bresse et Bugey au comte Amé VII de Savoie en 1414.